



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 3^E TRIMESTRE 2017



Au 3^e trimestre 2017, on compte
environ 142 300 entrées en
formation de demandeurs d'emploi
inscrits à Pôle emploi.

LE NOMBRE D'ENTRÉES EN
FORMATION BAISSÉ DE

39%

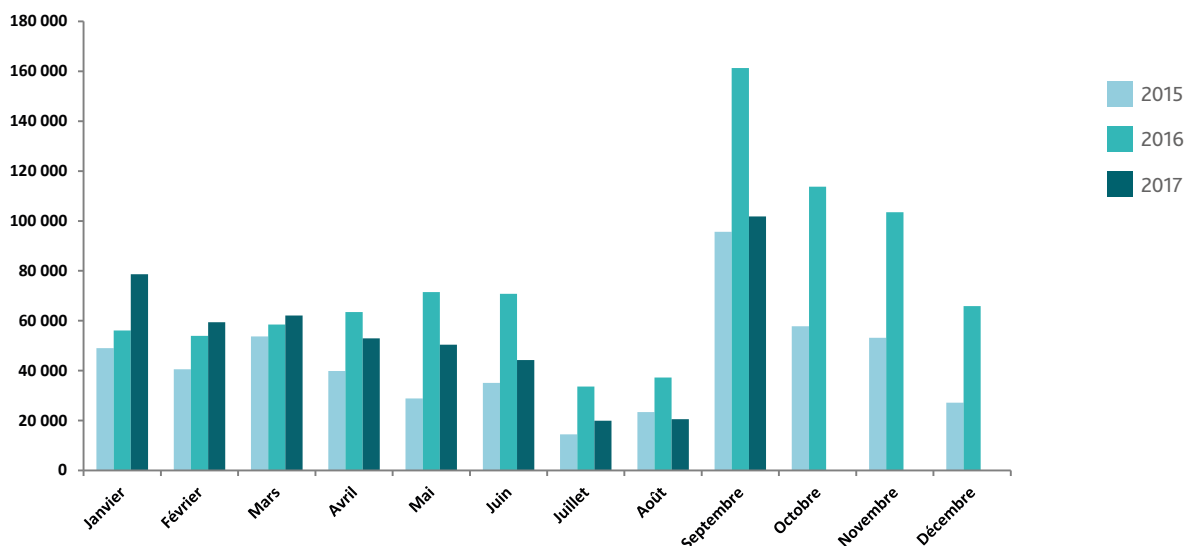
SUR UN AN

Environ 142 000 entrées en formation au
3^e trimestre 2017, soit -39% sur un an

Entre juillet et septembre 2017, on compte 142 300 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Le nombre d'entrées en formation diminue de 39% sur un an, après avoir fortement augmenté entre le 3^e trimestre 2015 et le 3^e trimestre 2016 (+74%) [cf. Graphique 1].

L'augmentation observée au 3^e trimestre 2016 s'expliquait par la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires », qui s'est traduit par une hausse de 71% des entrées en formation sur l'ensemble de l'année 2016 par rapport à 2015, la hausse atteignant 105% au 4^e trimestre 2016 (par rapport au 4^e trimestre 2015). Au 3^e trimestre 2017, le niveau des entrées en formation reste supérieur de 7% au niveau de 2015, ce qui traduit un ralentissement par rapport au trimestre précédent (+41% de hausse au 2^e trimestre 2017 par rapport au 2^e trimestre 2015).

Graphique 1
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

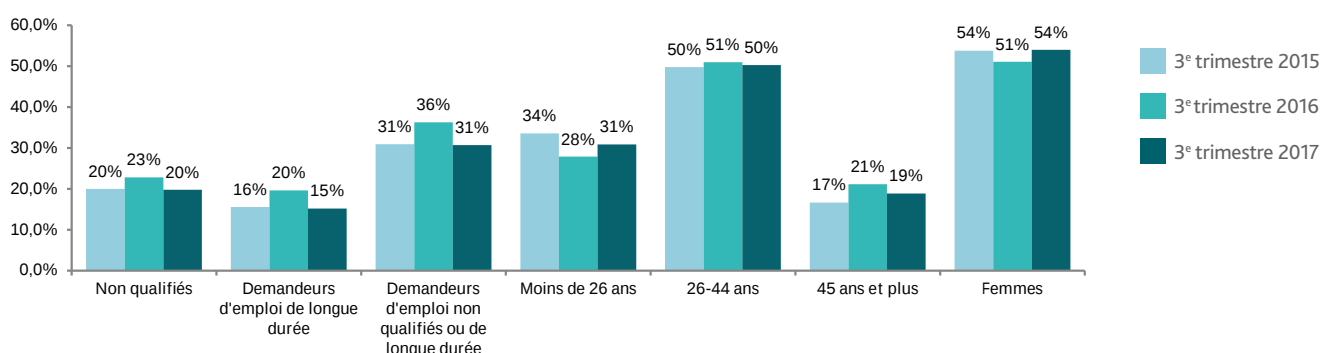
La part des demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée diminue de 3 points

Avec la montée en charge du plan « 500 000 formations supplémentaires », entre le 3^e trimestre 2015 et le 3^e trimestre 2016, la part des demandeurs d'emploi entrés en formation non qualifiés ou chômeurs longue durée avait progressé, avec des hausses respectives de 3 et 4 points [cf. [Graphique 2](#)]. La part des demandeurs d'emploi présentant l'un ou l'autre de ces deux critères augmentait quant à elle de 5 points. Entre le 3^e trimestre 2016 et le 3^e trimestre 2017, la part des demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée parmi les entrants en formation baisse de 5 points, et retrouve donc le niveau de 31% atteint au 2^e trimestre 2015.

31% des demandeurs d'emploi entrés en formation au 3^e trimestre 2017 ont moins de 26 ans, en hausse de 3 points par rapport au 3^e trimestre 2016, et après une baisse de 6 points entre le 3^e trimestre 2015 et le 3^e trimestre 2016. La part des femmes, en hausse de 3 points sur un an, revient au niveau du 3^e trimestre 2015 (54%).

Graphique 2

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Non qualifiés : niveau de formation inférieur à BEP, CAP ou égal à BEP, CAP mais sans diplôme obtenu.

Demandeurs d'emploi de longue durée : demandeurs d'emploi ayant cumulé au moins 12 mois d'inscription en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La part des AIF et AFC baisse fortement sur un an

La baisse des entrées en formation de type AIF et AFC amorcée au 2^e trimestre 2017 s'accroît au 3^e trimestre 2017 [cf. [Sources et Définitions](#)]. Par rapport au 3^e trimestre 2016, leurs parts respectives diminuent de 10 et 13 points et reviennent à des niveaux proches de 2015 [cf. [Tableau 1](#)]. Les entrées en formation financées par Pôle emploi représentent ainsi un peu plus d'un tiers (35%) des entrées au 3^e trimestre 2017 contre un peu plus de la moitié (53%) au 3^e trimestre 2016.

Tableau 1

RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION

	3 ^e trimestre 2015	3 ^e trimestre 2016	3 ^e trimestre 2017
AFC	6%	15%	5%
AIF	17%	31%	18%
POEI	3%	3%	5%
AFPR	5%	5%	6%
POEC	2%	2%	3%
Autres formations (Conseil régional, Agefiph...)	67%	45%	62%
Ensemble	100%	100%	100%

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La durée moyenne des formations augmente

Entre le 3^e trimestre 2016 et le 3^e trimestre 2017, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi progresse fortement : elle passe de 696 heures à 817 heures. Cette hausse est liée à la hausse (+17 points) de la part des formations non financées par Pôle emploi (hors POEC), dont les durées de formation sont en moyenne nettement plus longues que celles des autres formations. Par ailleurs, la hausse des durées de formation concerne l'ensemble des objectifs de formation, et en particulier les deux principaux objectifs de formations en termes de nombre d'entrées (59% des entrées du 3^e trimestre 2017) que sont la certification (+240 heures) et la professionnalisation (+140 heures) [cf. tableau 2].

Tableau 2

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	3 ^e trimestre 2015	3 ^e trimestre 2016	3 ^e trimestre 2017
Ensemble	946	696	817
Par type de formation			
AFC	617	443	450
AIF	319	306	162
POEI	233	225	237
AFPR	256	252	246
POEC	314	304	314
Autres formations (Conseil régional, Agefiph...)	1 327	1 194	1 202
Par objectif de formation			
Certification	1 248	951	1 191
Professionalisation	1 141	770	909
Pré-qualification	853	635	635
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	246	242	242
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	328	247	274
Mobilisation, aide au projet professionnel	359	344	345
Perfectionnement, élargissement des compétences	289	218	343
Formation à la création entreprise	94	95	79

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La santé, le développement personnel et professionnel, et le transport regroupent près d'un tiers des entrées en formation au 3^e trimestre 2017

Au 3^e trimestre 2017, les dix principaux champs de formation regroupent près de 60% des entrées en formation [cf. Tableau 3]. Parmi eux, trois champs regroupent près d'un tiers (31%) des entrées en formation : la santé, le développement personnel et professionnel (préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, développement de l'efficacité personnelle, etc.) et le transport. Les durées moyennes de formation sont particulièrement élevées dans le secteur de la santé (2 301 heures au 3^e trimestre 2017), et en revanche beaucoup plus faibles dans la manutention (132 heures) ou le droit (89 heures).

Tableau 3

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)

	3 ^e trimestre 2015		3 ^e trimestre 2016		3 ^e trimestre 2017	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Santé et secteur sanitaire	15%	2 277	10%	2 157	13%	2 301
Développement personnel et professionnel	7%	392	10%	364	11%	377
Transport	7%	318	8%	278	7%	323
Action sociale	7%	1 703	6%	1 428	6%	1 590
Manutention	4%	176	7%	123	5%	132
Commerce	3%	571	4%	552	4%	512
Hôtellerie et restauration	3%	500	3%	488	4%	449
Secrétariat et assistantat	3%	624	4%	258	3%	588
Direction d'entreprise	4%	226	3%	211	3%	247
Droit	0%	371	1%	145	3%	89

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Note : Seuls les 10 premiers champs de formation du 3^e trimestre 2017 sont présentés ici (soit 59% des entrées en formation).

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

LES TYPES DE FORMATION

- **Action de Formation Préable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle)** : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POE, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations** : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCA. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Professionnalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération publique de stage - RPS).

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le site statistiques.pole-emploi.org/formation

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

